

CONFERENCE DE NDJAMENA

NOTE DE SYNTHÈSE POUR LES TRAVAUX TECHNIQUES A NDJAMENA

À l'initiative du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo en collaboration avec la COMIFAC, l'OCFSA et la Coopération Allemande les Experts de la sous-région ainsi que les partenaires techniques se sont réunis à Douala afin de travailler sur les grands axes devant permettre des actions opérationnelles sur la question de la sécurité des États et la lutte contre la criminalité faunique en rapport avec la circulation des bandes armées ainsi que la transhumance incontrôlée et armée entre le Sahel et l'Afrique Equatoriale.

Ont pris part à ces travaux la Facilitation du PFBC, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, l'OCFSA, le Cameroun, le Tchad, la RCA, la République Démocratique du Congo, le Sud Soudan ainsi que les Partenaires repris en annexe.

Les conclusions de Douala ainsi que les études thématiques menées par les partenaires pré-identifiés vont constituer le socle des travaux techniques de la conférence internationale de Ndjamena du 23 au 25 janvier 2019, durant laquelle est attendu un plan d'actions prioritaires entériné par les États concernés et les partenaires internationaux, principalement les bailleurs des fonds ainsi que les initiatives opérant dans les zones géographiques impactées par ces défis.

L'analyse de cette problématique sur la sécurité des territoires - la criminalité faunique à large échelle aussi bien au niveau local que transfrontalier - la transhumance incontrôlée dans et autour des aires protégées entre le Sahel et l'Afrique Equatoriale a ressorti quatre orientations thématiques opérationnelles majeures à savoir :

- L'identification et la définition de « blocs géographiques » transfrontaliers pertinents pour des actions transnationales coordonnées et multisectorielles
- L'identification des analyses thématiques prioritaires,
- La question liée au financement durable du plan d'actions prioritaire ainsi que les rôles et responsabilités des intervenants clés,
- Les questions d'ordre opérationnel pour une réaction régionale à la hauteur des défis et menaces liés à cette problématique.

Les conclusions du segment des experts techniques d'analyse de ces orientations thématiques opérationnelles orienteront le plan d'engagement politique à travers la Déclaration de Ndjamena.

1. Les axes géographiques et thématiques

Identification et définition des blocs géographiques d'intervention (voir Carte en annexe)

Ces focus géographiques permettent de tenir compte de l'importante complexité spatiale et géopolitique des enjeux intrinsèquement liés au braconnage et commerce illégal international, à la transhumance et à la sécurité en Afrique Centrale. Les acteurs impliqués s'étalent

d’Afrique de l’Ouest (Niger et Nigeria et même au-delà dans certains conflits liés à la transhumance) aux frontières de l’Afrique Centrale (Soudan, Soudan du Sud et RDC) et du Sahel jusqu’en Afrique Equatoriale.

Cette division en blocs d’interventions permet également de rationaliser les coûts de la mise en œuvre d’un tel plan opérationnel en se concentrant sur les zones transfrontalières clés. Quelle que soit la zone concernée, une collaboration inter Etats opérationnelle sur le terrain sera indispensable.

Identification des analyses thématiques prioritaires

A) La Transhumance

La transhumance est un système de production animal traditionnel, profondément ancré en Afrique et jouant un rôle socio-économique et culturel majeur dans cette région de l’Afrique. Elle évolue en Afrique Centrale dans un contexte d’insécurité et d’escalade de la violence ce qui a des impacts tant sur les populations concernées que sur la faune sauvage.

Il y a donc lieu de mener et approfondir une analyse actualisée et holistique de cette transhumance transnationale dans la sous-région, tant dans son volet économique, que sécuritaire et écologique.

Les actions à mettre en œuvre tendent toutes à l’encadrement de cette transhumance afin de limiter son impact sur les écosystèmes protégés et de renforcer la sécurité dans ces couloirs migratoires. Cependant, cela nécessite une compréhension poussée des interactions entre les agriculteurs sédentaires, les éleveurs transhumants, la gouvernance locale et les groupes armés dans chacun des blocs géographiques identifiés. Une approche multidisciplinaire et concertée est nécessaire pour assurer l’effectivité de la mise en œuvre dudit plan d’action.

B/ l'efficacité et l'opérationnalisation des accords transfrontaliers

Il faut mettre en place ou activer des accords spécifiques entre les pays concernés par la problématique, particulièrement pour la dimension de gestion concertée des aires protégées transfrontalières, de coordination transfrontalière des actions de lutte anti braconnage et trafic illégal (depuis l’arrestation jusqu’à la condamnation), de contrôle des troupeaux transhumants d’un pays à un autre, la sécurisation de la transhumance dans des corridors autorisés, et de la question de la réhabilitation des écosystèmes impactés par la désertification dans la zone septentrionale de l’Afrique Equatoriale, Afrique de l’Ouest et Sahel (cas de l’assèchement du Bassin du Lac Tchad et dégradation des écosystèmes y afférents - Externalités négatives induites).

C/ Systèmes de gestion des aires protégées

L’analyse des systèmes de gestion appropriés pour les aires protégées concernées afin de répondre à la fois aux défis de la valorisation économique des aires protégées, du développement économique des populations riveraines, de l’envahissement des aires protégées par les éleveurs transhumants, de la lutte contre le braconnage et le trafic illégal dans les aires protégées et leurs zones périphériques respectivement, de la non sanctuarisation des aires protégées utilisées comme des zones de refuge pour les groupes armés.

D/ Financement durable

Les pays et leurs partenaires internationaux doivent mettre en place un mécanisme de financement durable et multithématique pour appuyer une action régionale d'envergure sur la problématique et éviter le financement d'opérations ad-hoc ponctuelles qui n'auraient pas ou peu d'effet pour la lutte contre ces menaces.

Cette section fixe un triple objectif qui aideront à la mobilisation des ressources à savoir :

- identifier les sources internes et externes de financement en relation avec la conservation de la biodiversité et gestion des APs et définir le rôle des principaux bailleurs de fonds ;
- évaluer les besoins afférents au financement d'une action régional d'envergure sur la problématique de la transhumance et actions corolaires ;
- recommander des stratégies de financement durable, en direction des potentiels bailleurs.

2. Les axes transversaux d'intervention

Les questions d'ordre transversal à la fois sur les plans thématiques et géographiques, concernent particulièrement la collecte des données multisectorielles et leurs institutionnalisations au niveau sous régional et la coopération inter-Etats à travers les échanges d'information, notamment en utilisant l'outil AFRICA-TWIX qui a été développé par TRAFFIC avec les soutiens principaux de la Coopération Allemande, Belgique, Etas-Uni et du WWF. Il est notamment nécessaire de collecter d'avantage d'informations sur les différents volets de la transhumance entre le Sahel et l'Afrique Equatoriale, sur la sécurité, ainsi que sur les questions de trafic illégal des espèces et de braconnage qui y sont associées. Il est impératif également que ces données puissent être centralisé au sein d'une plateforme capable de les analyser et agréger malgré la diversité des formats et secteurs, et d'en produire les informations nécessaires à une prise de décision politique réactive et efficace.

Il faut définir le contour programmatique et institutionnel pour la mise en œuvre d'une action opérationnelle associant divers blocs sous régionaux dont notamment la zone CEEAC, la Zone Sahel et la Zone IGAD. L'opportunité de l'OCFSA comme entité institutionnelle dans l'articulation de ces différents blocs et thématiques et des programmes régionaux opérants dans ces thématiques doit être évalué.

3. Principales recommandations

Sur base des points évoqués ci-haut, les recommandations suivantes ont été proposées par axes thématiques et géographiques. Ces propositions de recommandations reprises ci-dessous en synthèse seront revues et affinées à Ndjamenà en vue du projet final de Déclaration de la Conférence Internationale de Ndjamenà.

Principales recommandations générales :

Transhumance

- Encadrement de la transhumance transnationale entre le Sahel et l’Afrique Equatoriale (Réponse économique, aménagement territoriale, sécuritaires, collaboration sous régionale sur la transhumance). Une attention particulière doit être portée sur la dégradation des écosystèmes autour du Lac Tchad ;
- Définir et mettre en place de corridors de transhumance sécurisés, aménagés et contrôlés qui soient en dehors des aires protégées ;
- Restaurer/développer des plans d’utilisation des terres, en collaboration avec les éleveurs transhumants et les agriculteurs sédentaires, dans les principales zones de transhumance, afin d’éviter les conflits ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des chefs traditionnels des ethnies d’éleveurs transhumants ;
- Dégagements des présences non autorisées dans les aires protégées et renforcement des capacités de réaction de lutte contre la criminalité faunique dans et autour des aires protégées ;
- Mise en place d’un réseau de collecte de données et d’une plateforme régionale multisectorielle d’analyse et de suivi sur la transhumance et la lutte contre la criminalité faunique entre le Sahel et l’Afrique Equatoriale ;
- Appui au déploiement des forces de défense le long des zones de haute intensité de braconnage coïncidant avec les présences de groupes armés et de passage d’éleveurs transhumants.
- Développement des capacités dans l’utilisation des outils d’échange d’information, notamment AFRICA-TWIX qui a été développé par TRAFFIC.

Système de gestion des Aires protégées

- Valorisation économique des aires protégées et mise en place de systèmes de gestion appropriés dont les délégations de gestion (notamment le PPP) là où cela s’avère possible et nécessaire ;
- Engagement politique des Etats et des bailleurs pour activer un plan d’action intérimaire d’urgence.
- Identification d’un Chef d’Etat comme porte étendard du Plan d’Action et de la Déclaration de Ndjamena

Revue et efficacité des accords transfrontaliers

- Prendre note de la « *Stratégie Africaine sur la lutte contre l’Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique* » de l’Union Africaine (UA), à voir la version bilingue sur le lien : <https://au.int/en/documents/20180207/au-wildlife-strategy> et du PAPECALF (*Plan d’Action sous Régional des Pays de l’Espace COMIFAC pour le Renforcement de l’Application des Législations Nationales sur la Faune Sauvage*) de la COMIFAC.
- Opérationnaliser les accords transfrontaliers PRIORITAIRES pour la LAB et initiation et établissement des accords pour d’autres zones transfrontalières ; particulièrement entre le pays Afrique Equatoriale et la zone CEDEAO ainsi que de l’IGAD,). A noter que la question des accords transfrontaliers s’avère aussi nécessaire pour la gestion de la transhumance dans la sous-région ;
- Développer des cadres de conciliation entre les accords transfrontaliers étatiques et les accords socio-économiques traditionnels existants entre certaines populations d’agriculteurs et d’éleveurs transhumants ;

- Identifier et mandater une institution régionale pour le suivi de la mise en œuvre de ces accords transfrontaliers.
 - Appuyer les méthodes de coopération transfrontalière pour lutter contre la criminalité faunique et le commerce illicite d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction (à voir: AFRICA-TWIX).
-

Financement nécessaire au Plan d'Action de Ndjamenana et suivi

- Sécuriser l'adhésion et l'appui des bailleurs pour la mise en œuvre à court terme d'un plan d'action intérimaire d'urgence de la Déclaration de Ndjamenana ;
 - Assurer l'adhésion des Etats concernés à la mise en place de ce plan d'action ;
 - Mettre en place d'un Task Force sous l'égide du PFBC.
-

Recommandations détaillées (Propositions)

Scope géographique	Scope thématique				Lead
	Transhumance	Gestion APS et périphéries / Sécurité-LAB	Développement économique	Collaboration transfrontalières et suivi des accords	
Bloc Cameroun Nigeria - Niger - Tchad (incluant Soudan)	<p>Écologique : Travailler sur la réhabilitation écologique des écosystèmes du Lac Tchad, comme zone de back-up de la boucle de transhumance traditionnelle Afrique de l'ouest Sahel et Afrique Central. L'Objectif principale étant de limiter la transhumance vers la RCA, la RDC et le Soudan du Sud. Envisager les mesures d'urgence ainsi que des mesures dans le moyen et -long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation de l'écosystème du Lac Tchad sur l'étendue du Bassin Versant et lutte contre les impacts du changement climatique ➤ Encadrement économique de la transhumance : mise sur pied des mécanismes d'encadrement et de sécurisation des corridors de transhumance, d'aménagement des pâturages et d'accès aux marchés ➤ Encadrement sécuritaire des corridors des transhumances (escorte) et contrôle transfrontalier des groupes transhumants 	<p>A : Faro, Waza, Bouba Ndjida Sena Oura</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier et mettre en place le système de gestion assurant un rendement en termes de sécurisation de l'AP et de sa Faune, sa valorisation économique ainsi qu'un partenariat socio-économique avec les communautés riveraines. ➤ Appuyer les efforts d'expulsion et d'éloignement des troupeaux en dehors des périmètres des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir un méso-micro zonage de l'affectation du territoire au regard des pâturages de transhumance. ➤ Restaurer, aménager et sécuriser les zones de pâturage ➤ Développer un plan de développement de l'élevage et de transition vers des élevages semi-intensif ➤ Etablir et/ou renforcer les comités de gestion des conflits dans les zones de gouvernance locale ➤ Etudier et proposer différentes options de modernisation/transformation de l'élevage pouvant bénéficier aux éleveurs et autres communautés locales ➤ Valoriser les aires protégées dans l'économie locale au travers de mesures bénéficiant aux communautés riveraines 	<p>Développement d'un cadre de collaboration opérationnel sur les questions de transhumance entre l'Afrique Centrale (CEEAC, COMIFAC) avec le CILS, IGAD, CEDEAO, et le G5 Sahel</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Activer les aspects opérationnels du Protocole Spécifique de collaboration transfrontalière entre les APS du Complexe binational Bouba Djida et Sena Oura relative à la mise en place des Brigades et des interventions LAB relatif à l'AT-LAB de N'Djamena entre autres. ➤ Identifier une approche de collaboration pour le contrôle de la transhumance transfrontalière / Faciliter le dialogue transfrontalier entre les Autorités locales et traditionnelle de façon systématique. 	

<p>Bloc Cameroun - - Tchad - RCA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification, mise en place de couloirs de transhumance en dehors des aires protégées ➤ Encadrement économique de la transhumance : mise sur pied des mécanismes d'encadrement et de sécurisation des corridors de transhumance, d'aménagement des pâturages et d'accès aux marchés ➤ Encadrement sécuritaire des corridors des transhumances (escorte) et contrôle transfrontalier des groupes transhumants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Professionnalisation / renforcement de la LAB en terme de formation des unités spéciales de LAB qui seront à même de faire face aux braconniers aussi bien locaux que transfrontaliers ➤ Appuyer les efforts d'expulsion et d'éloignement des troupeaux en dehors des périmètres des aires protégées ➤ Sécurisation du Grand Zakouma et développement d'un plan d'affectation des terres ➤ Mise en place des Organes suprêmes de Décision des Accords Bi et Tri-national ➤ Mise en place de la Brigade Binationale du BSB et des cellules d'appui y afférentes pour la sécurisation du BSB ➤ Elaboration de la stratégie LAB de la Tripartite assorti d'un plan d'action. ➤ Tourisme (mécanisme de développement durable des communautés locales et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources des AP BSB et de l'espace Tripartite. ➤ Prise en compte particulière des défis liés à l'application des principes de gouvernance en relation avec l'utilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place des mesures de valorisation des AP de l'espace d'assise de l'Accord Tripartite et de développement durable pour le bien-être des populations riveraines. ➤ Restaurer, aménager et sécuriser les zones de pâturage ➤ Développer un plan de développement de l'élevage et de transition vers des élevages semi-intensif ➤ Etudier et proposer différentes options de modernisation/transformation de l'élevage pouvant bénéficier aux éleveurs et autres communautés locales ➤ Valoriser les aires protégées dans l'économie locale au travers de mesures bénéficiant aux communautés riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter les fréquences des consultations des parties aux Accords BSB et AT-LAB et y intégrer les aspects relatifs à l'Eco-sécurité et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources. ➤ Renforcer les services centraux et déconcentrés des Etats concernés en termes de collaboration /renseignement et alerte entre les services en charge de l'administration forestière et de l'application des lois. ➤ Mettre en place une coordination pour les brigades d'intervention en matière de la LAB transfrontalière dans l'Espace d'assise de l'Accord Tripartite LAB de N'Djamena. La Coordination Tri-nationale LAB a pour objectif: i) de concevoir, coordonner et opérationnaliser les activités de LAB transfrontalière dans la zone définie par l'Accord Tripartite et ii) créer et redynamiser le cas échéant un cadre institutionnalisé de gestion concerté des ressources naturelles accepté par tous les acteurs dans l'optique de mettre en œuvre des programmes conjoints de valorisation des AP et de leur zones Périphériques comme maillon clé à la LAB dans les zones transfrontalière 	
---	--	---	--	---	--

<p>Bloc RCA - RDC - Sud Soudan</p>	<p>Escorter les transhumants dans les corridors autorisés autour des Aires protégées et réserves : Garamba-Bili Uere – Chinko – Lantoto, et assurer une réaction de neutralisation de LRA le long de corridors de transhumance et AP</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encadrement économique de la transhumance : mise sur pied des mécanismes d'encadrement et de sécurisation des corridors de transhumance, d'aménagement des pâturages et d'accès aux marchés ➤ Analyse des causes de la transhumance incontrôlée et de l'origine des éleveurs transhumants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer les efforts d'expulsion et d'éloignement des troupeaux en dehors des périmètres des aires protégées ➤ Appuyer la mise en place de système de gestion dans les aires protégées actuellement envahie par les transhumants et groupes armés. ➤ Mettre en place un mécanisme transfrontalier de collecte de données pour le suivi intersectoriel des activités impactant la conservation ➤ Renforcer les échanges d'information entre les acteurs de la conservation, de la défense et du développement économique des zones transfrontalières de la RCA, la RDC, et le Soudan du Sud ➤ Appuyer les efforts du Soudan du Sud dans la LAB, la sécurisation des APS et la mise en place de systèmes de gestion efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir un méso-micro zonage de l'affectation du territoire au regard des pâturages de transhumance dans la zones transfrontalière autour des APS ➤ Développer un plan de développement de l'élevage et de transition vers des élevages semi-intensif ➤ Valoriser les aires protégées dans l'économie locale au travers de mesures bénéficiant aux communautés riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activation du Protocole Spécifique Tchad RCA ➤ Initier une collaboration transfrontalière depuis le terrain entre les AP de la RDC, du Soudan du Sud, de la RCA et d'Ouganda ➤ Mettre en place un cadre de collaboration multisectoriel transfrontalier ➤ Développer un mécanisme régional d'observation et d'information sur les enjeux plurisectoriels liés à la conservation de la biodiversité 	
---	---	--	---	---	--

Proposition d'agenda pour la conférence de Ndjamena. Agenda 23 au 25 janvier 2019

23 Janvier 2018 - Jour 1

08h00-08h30

- Accueil et enregistrement des participants
- Installations des participants

09h00-09h30 : Session 1 : Cérémonie d'ouverture

09h30-10h00 : Photo de famille et pause-café

10h00-10h45 : Session 2 : Session introductive

- Mise en place du bureau de la réunion
- Présentation et adoption de l'ordre du jour

11h00-13h00 :

Session 3 : Présentations introductives

- Eléments introductifs sur la situation générale des thématiques à Discuter et Compte rendu des travaux de Douala, PFBC
- Encadrement de la Transhumance et ses effets corolaires sur la conservation de la biodiversité, APN
- Sécurisation des ressources naturels et les groupes armés, GIZ
- Inventaire des accords transfrontaliers concernant la lutte contre le braconnage transfrontalier, GIZ
- Eléments sur la stratégie opérationnelle à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion des AP, APN
- Coordination des bailleurs de fonds et des financements, DEU, N'Djamena

13h00-14h00 Pause Déjeuner

14h00-17h00 : Mise en place des groupes de travail et début des travaux de groupe.

- **Groupe 1** : les Système des gestions des AP,
- **Groupe 2** : Analyse et perspective des solutions concrètes et opérationnelles.
- **Groupe 3** : Réponses opérationnelles d'encadrement de la transhumance
- **Groupe 4** : Intensification LAB en dehors des AP, et réactions faces aux groupes armés.
- **Groupe 5** : Financement durable du plan d'actions Prioritaire au sortir de la Conférence de N'Djamena

24 Janvier 2018 - Jour 2

08h00 : Reprise des travaux

08h00-10 h00 : Restitution des travaux en groupe

10h00-10h15 : Pause-café

10h15-13h30 : *Préparation du Communiqué Finale sur bases des recommandations émergentes*

: Rédaction de la Déclaration de Ndjamena (Constats précis, Recommandations Concrètes et Engagements et Mise en œuvre)

13h00-14h00 : Déjeuner

14h30-16h30 : Lecture du projet du Rapport des experts

17h30 : Cérémonie de clôture du segment des experts

- Lecture des conclusions et des recommandations de la réunion des experts
- Discours de clôture du Ministre de l'Environnement et de l'Eau et de la Pêche

SEGMENT MINISTERIEL

25 Janvier 2018 - Jour 3 : Huis clos des Ministres

8h00 : Arrivée des experts et des invités

9h30 : Cérémonie d'ouverture

11h00-11h30 : Photo de famille des Ministres et cocktail d'ouverture

11h30-12h30 : Session introductive

- Mise en place du bureau
- Lecture du rapport de la réunion des experts

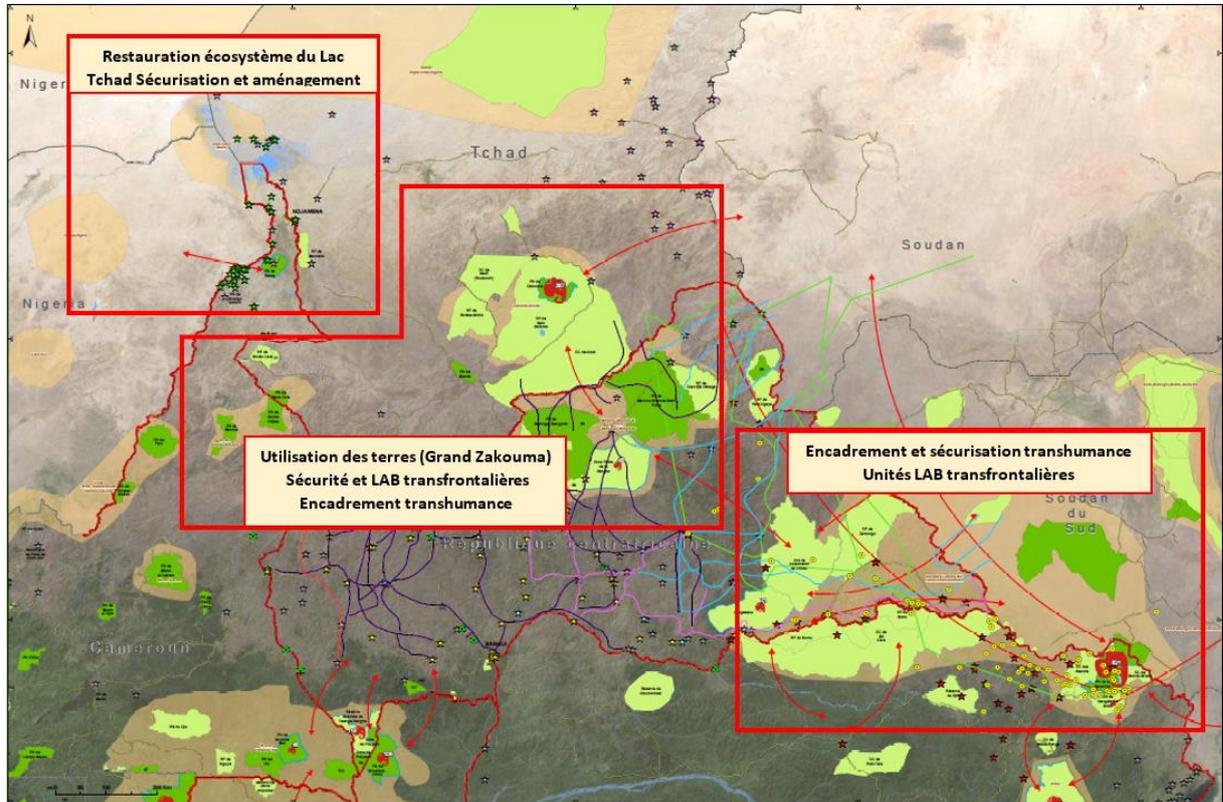
12h30-14h30 : Huis clos des Ministres sur les points inscrits à l'ordre du jour (Y compris les échanges sur les protocoles spécifiques)

14h30-15h30 : Déjeuner

17h00 : Cérémonie de clôture

- Signature par les Ministres du Cameroun, de la RCA et du Tchad, des Protocoles spécifiques de l'Accord Tripartite de Lutte Anti-braconnage de N'Djamena et de l'Ecodéveloppement du BSB-Yamoussa
 - Lecture du Communiqué final
 - **Discours de clôture de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche**
-

1. Carte des blocs géographiques



2. Liste PTF à Douala

3. Comité Technique restreint : PFBC, COMIFAC, OCFSA, APN, GIZ, RIOFAC, WCS, AWF, WWF